



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-203-01

Avis est par la présente, donné par la soussignée, qu'à la séance du 20 janvier 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2022-203-01 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2022-203 afin de modifier les seuils de densité applicables à la fonction dominante habitation au sein des affectations résidentielle et mixte

Conformément à la loi, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté au Bureau municipal situé au 960 chemin de Milton, à Saint-Valérien-de-Milton, pendant les heures régulières de bureau ou en faisant une demande par écrit, soit par courriel à dg@svm.quebec, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Direction générale
960, chemin de Milton
Saint-Valérien-de-Milton (Québec) J0H 2B0

Le règlement sera aussi disponible très prochainement sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 08^e jour du mois de mai 2025.

Caroline Lamothe
Directrice générale et Greffière-trésorière